

orse
rewing
perience behind it

The Labor World



Le Monde Ouvrier

Drink
DOW'S ALE
Standard of Strength
and Quality

Rédaction et administration: 9 et 11 rue Saint-Paul Ouest.

"INSTRUIRE ET AMELIORER"

Téléphone: Main 1698 — Le numéro: CINQ SOUS PARTOUT

Ce qui se passe à la Chambre

Comme je le disais la semaine dernière, ça n'a pas tardé à chauffer à Québec; car il y eut d'éloquents discours, de belles joutes oratoires, beaucoup de paroles mais comme résultat pratique, pas grand' chose. D'après les partisans du Gouvernement, tout est bien, très bien même; et d'après ses adversaires, il n'a fait rien de bon. Il faut tout prendre avec un grain de sel, un gros encore. Ni les uns, ni les autres ne croient entièrement ni sincèrement ce qu'ils disent.

La députation libérale sait très bien que le Gouvernement a commis des erreurs, qu'il en commettra encore, c'est inévitable, personne n'étant infallible. L'opposition sait également que le Gouvernement Taschereau a eu des succès législatifs qui ont surpris, déconcerté même, une partie de la population et qu'il a son actif de bonnes et solides œuvres. Il s'agit de tirer la ligne à un certain point et de juger si la somme de bien ne contrebalance pas celle des erreurs — je ne dis pas la somme de mal, parce que je reste convaincu que — un seul gouvernement, qu'il soit rouge, bleu ou multicolore, ne causerait sciemment du tort à sa province ou nuirait de gaieté de cœur à sa bonne réputation ou à sa prospérité.

Les traditionnelles réponses au discours du Trône faites par des députés frais émoulus ne sont que l'entrée en matière, des levers de rideau, en attendant le discours des chefs qui sont le plat de résistance — le véritable duel; — l'un comme l'autre firent non seulement de brillants efforts oratoires parsemés de spirituelles saillies et des finesses que possède notre belle langue française; l'un sentait l'ardent désir du chef de l'Opposition — à travers ses critiques parfois acerbes — d'être utile à sa province, à sa race, à tout ce qui nous attache et nous tient à cœur; le premier ministre fit un magistral exposé de la situation, il toucha deux questions d'une importance vitale: l'exportation de l'énergie électrique et l'embargo sur le bois de pulpe. Ce sont là des problèmes qu'il faudra chercher à résoudre avec prudence et sagesse, non pas au point de vue politique mais dans l'intérêt général, car ils touchent de très près les ressources et les forces vitales de l'avenir.

Les autres sujets qu'il a traités ne sont que d'une importance secondaire quoique intéressants; l'amélioration du système du jury est nécessaire, il est inadmissible qu'on impose ces devoirs à ceux qui sont souvent les moins aptes à les remplir et qu'on en exempte précisément ceux dont une meilleure culture intellectuelle ou une expérience plus approfondie des hommes et des choses désignent — et logiquement; les bourses aux fils d'ouvriers victimes d'accidents du travail — je confesse bien franchement que je ne saisis pas bien la portée, ni le but, de ce mouvement; au premier abord, je n'en vois guère d'utilité, à moins qu'il ne s'applique à tous les fils d'ouvriers, victimes d'accidents ou non, sous forme de bourses d'études données aux mieux doués dont les parents n'ont pas les moyens de leur permettre de continuer leurs études; attendons avant de juger, que le Gouvernement ait développé ses intentions.

La régie des alcools est un fait accompli; je ne crains pas de dire que c'est une des mesures les plus audacieuses et des plus progressives que le Gouvernement Taschereau ait adoptées. Qu'il y ait erreur dans l'administration de cette loi, c'est fort possible; que les prix chargés soient élevés, nous en sommes convaincus, mais tout cela peut se corriger et s'améliorer et cela se fera naturellement, par la force même des circonstances. Seulement, le principe de la régie des alcools doit demeurer et l'Opposition sait très bien que si elle venait au pouvoir, elle n'oserait ni ne pourrait revenir à l'ancien système de permettre à quelques privilégiés de faire des millions par la vente de l'alcool.

Au point de vue ouvrier, ce fut le député de Dorion, M. Ernest Tétrau, qui attacha le grelot; il prit à partie le Gouvernement parce que ce n'était pas un ouvrier qui était ministre du Travail et pour beaucoup d'autres motifs.

L'hon. A. Galipeault lui répondit avec sa maîtrise habituelle; il s'étonna que M. Tétrau se montre si sympathique aux ouvriers, lui qui s'était présenté contre un député ouvrier et avait réussi — grâce aux ressources dont il disposait — à le battre; il étendit le même reproche à l'Opposition pour avoir fait la lutte, aux dernières élections, aux deux autres ouvriers qui siégeaient en Chambre.

Comme question de fait, les ouvriers — tout au moins les ouvriers organisés que *Le Monde Ouvrier* représente — sont assez indifférents à ce que le titulaire du ministère du Travail soit un ouvrier ou non, pourvu qu'il connaisse les besoins de la classe ouvrière et les défende envers et contre tous. Il est évident qu'un ouvrier ou un industriel est censé les connaître mieux qu'un homme de profession. Si le Gouvernement ainsi que l'Opposition désire voir siéger des ouvriers avec eux en Chambre et même au Conseil Législatif, il est bien facile pour eux de le faire, car ce n'est que justice que toutes les classes de la société sans distinction aient leur mot à dire dans tous les corps publics. Il y a, d'ailleurs, dans les rangs de la classe ouvrière, des hommes assez versés dans les questions sociales pour leur être d'un avantage réel et qui seraient une splendide acquisition au point de vue général.

Ce que le Travail Organisé désire par-dessus tout et réclame avec instance, c'est une législation qui protège efficacement les travailleurs et quand celle-ci est inscrite dans nos Statuts, qu'elle ne reste pas lettre morte, qu'elle soit mise en force. C'est là qu'est le défaut de la cuirasse, et c'est à ce point de vue que les ouvriers protestent et ne sont pas satisfaits. Défaut de fonctionnement, manque d'organisation, il faudrait une réorganisation complète dans le Département du Travail, un élargissement de ses cadres, moins de laderie quand il s'agit du bien-être et du sort du gâchet-petit, plus de protection pour le faible; ce sont des réformes faciles d'exécution si l'on veut s'en donner la peine.

La vieille question de savoir qui a le droit de parler au nom de la classe ouvrière n'est pourtant guère compliquée, si l'on envisage la question au point de vue des ouvriers organisés: ce sont ceux que les associations ouvrières ont désignés pour les représenter — leurs officiers — qui ont ce droit et pas d'autres. Il est évident qu'on doit tenir compte du nombre de ceux qu'ils représentent, ainsi un officier d'une petite organisation ouvrière de quelques dizaines de membres ne peut prétendre avoir la même influence qu'un officier représentant un corps central de vingt-cinq ou cinquante mille hommes.

En tous cas, les représentants du Travail Organisé présenteront leurs demandes au Gouvernement la semaine prochaine. Nul doute qu'ils seront en état de lui dire ce qu'ils réclament en fait de législation nouvelle ou au point de vue d'une mise en force plus étendue plus active de celle qui est actuellement inscrite dans nos Statuts.

GUS. FRANCO.

Les Officiers du Conseil sont réélus

Tous, sans exception, continuent à jouir de la confiance des ouvriers organisés. — Résumé du travail accompli par le Comité Exécutif durant l'année. — La Fête du Travail fut un succès financier et moral. — Des morts tragiques qui soulèvent des protestations des délégués. — La délégation à Québec.

Il y avait foule de délégués au Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, jeudi soir, car c'était la première assemblée de 1925, et les délégués en profitèrent pour échanger des souhaits de bonheur et de succès; en plus, c'était la date de la nomination des officiers et des divers comités.

Comme tous ceux-ci avaient leur rapport à soumettre, on ne tarda pas à se mettre à la besogne et le président Foster dirigea les débats expéditivement.

La pièce de résistance fut la nomination des officiers qui résulta dans le retour complet de tous les officiers qui furent réélus par acclamation comme suit:

Président, J. T. Foster; le vice-président, Jos. Schubert; 2ème vice-président, Geo. Vallières; secrétaire-archiviste français, J. A. Belland; secrétaire-archiviste anglais, R. Lynch; secrétaire-correspondant, Gus. France; trésorier, A. Gariépy; secrétaire-financier, Jos. Girard; statisticien, Jos. Pelletier; guide, B. Drolet; sentinelle, Jos. A. Renaud.

Auditeurs: H. Daoust, Alph. Mathieu et Z. di Muro.

Comité des crémances: M. Bélanger, J. A. Huet, T. Malone, Chas. McKeecher, Jos. Ste-Marie.

Délégués au Parti Ouvrier: M. E. Alarie, H. Daoust, B. Drolet, R. Lynch, Jos. Pelletier.

Il y aura élection à la prochaine assemblée, qui aura lieu le 5 février, pour le comité exécutif et celui de la fête du Travail dont les membres seront choisis des délégués suivants:

Au Comité Exécutif (9 à élire): M. E. Alarie, A. Benoit, N. Dixon, B. Drolet, Gus. France, C. A. Giroux, T. Malone, H. Massé, Alph. Mathieu, Jos. Mold, Z. di Muro, Jos. Pelletier.

Au Comité de la Fête du Travail (9 à élire): M. E. Alarie, W. Bélanger, U. Daoust, L. W. Dixon, B. Drolet, Z. di Muro, Geo. Duval, J. A. Huet, E. Lemaria, R. Lynch, T. Malone, H. Massé, Alph. Mathieu, Jos. Pelletier, Alf. Quéry, Geo. Vallières.

Le secrétaire France donne lecture du rapport du Comité Exécutif qui comprenait les clauses suivantes:

1. Le Comité a approuvé avec peine la mort terrible de huit enfants qui ont péri dans un incendie à Montréal-Nord et sur la rue Ste-Anne.

2. Le Comité recommande que des démarches soient faites pour faire amener le Code de construction pour que plus de sécurité soit donnée aux citoyens et que des locataires soient ceux-là qui se renouvellent plus.

3. Il fut également décidé que le Secrétaire écrive aux autorités civiles attirant leur attention sur les circonstances entourant la mort du jeune Dillon qui tomba dans un puits sur la rue Papineau et qu'on ne retrouve plus.

4. Le Conseil exprima ses profondes sympathies aux familles de ces victimes et chargea son secrétaire de leur écrire en ce sens.

5. Sur recommandation du Comité, il fut décidé d'acheter quatre copies du

rapport de la dernière convention de la Fédération Américaine du Travail.

6. Le Comité a reçu une lettre du Canadian Building and Construction Industries nous demandant de faire un relevé du nombre d'apprentis dans certains métiers de la Construction.

7. Cette lettre fut référée au Conseil de Construction avec prière d'y donner suite.

8. Le secrétaire a été chargé d'informer le Département du Travail de la statistique du nombre d'unions affiliées à ce Conseil, du nombre de délégués ainsi que du nombre des membres représentés.

9. Le secrétaire France présenta ensuite le rapport annuel du Comité Exécutif qui passa en revue le travail accompli durant l'année 1924.

10. Le Comité a tenu 22 séances; les présentes ont été comme suit: Jos. Pelletier, 21; Gus. France, 18; W. N. Dixon, 20; Z. di Muro, 10; J. M. Duguay (démisionnaire) 5; B. Drolet, 21; H. Massé, 22; A. Mathieu (5 assemblées, a remplacé le secrétaire durant 3 assemblées, démissionnaire en mars dernier); T. W. Malone, 19; M. E. Alarie, 16 (4 en février); H. Spence, 13. Le président Foster a également assisté à 16 assemblées.

11. Le Comité a recommandé au cours de l'année les mesures suivantes qui ont été approuvées par le Conseil:

1. Protestations contre la politique d'immigration du Gouvernement et contre tout subside sous quelque forme que ce soit à des compagnies ou sociétés s'occupant d'immigration.

2. Réitération de l'attitude prise par le Congrès des Métiers et du Travail sur la question d'immigration et du chômage.

3. Education plus à la portée de la classe ouvrière avec tout un programme de réformes.

4. Économie de la lumière du jour. Le Conseil le favorise.

5. Réduction de la dette publique et des intérêts au moyen d'économie dans les méthodes administratives.

6. Évaluation municipale de la propriété foncière à sa valeur réelle et réduction du taux de la taxe en conséquence.

7. Remboursement des dépôts à 100 pour cent dans la Home Bank.

8. Réorganisation de la Ligue des Étudiants.

9. Assistance morale et active aux employés des postes en grève.

10. Résolutions en faveur de la construction du pont de la rue St-Jacques, de chalets de nécessité et autres améliorations dans les parcs publics.

11. Commission d'embellissement, réclamée.

12. Le Conseil se prononce en faveur que les compagnies d'utilité publiques paient un montant de taxes équitables en retour des privilèges obtenus par l'usage des rues, sol ou sous-sol de celles-ci.

13. Demande de réduction dans les prix des passages en tramway, soit 6 billets réguliers pour 25 cents et 8 billets d'ouvriers.

14. Campagne en faveur du "Made in Canada", surtout en ce qui regarde particulièrement les industries de la chaussure et de l'imprimerie. Ainsi qu'une demande plus forte pour les marchandises d'Union.

15. Approbation de la campagne faite par la Ligue de la Sécurité publique pour diminuer les accidents et meilleurs réglementation du trafic.

16. Au cours de l'année, le Conseil a reçu le Comité Exécutif de la Fédération Américaine du Travail et a célébré cet

"L'Enquête" et la Théologie

Ceux qui croyaient en avoir fini avec la casuistique en sont quittes pour leurs illusions. La hache de guerre et les saints Canons ne sont pas entrés bien profondément. Au moindre conflit, à la première discussion, quelqu'un se trouve à point pour la dresser sur nos têtes ou braver sa gabelle en fer contre nos libertés. Qui se serait attendu, dans une enquête sur la police, à voir la théorie des Pères de l'Église drapés dans la cendre de leur linéol, défilant devant le tribunal et venir témoigner en faveur de la prostitution ou de la réglementation de la prostitution à l'état épidémique puisque le mariage n'existait pas encore comme cérémonie religieuse. Ce sacrement fut institué par les apôtres et les conciles plutôt que par le Christ — quoi qu'en dise le petit étaléisme. Ce ne fut que longtemps après la mort de Jésus que le mariage fut déclaré sacrement. Luther et Calvin ont refusé de voir un acte de dévotion dans ce contrat, en disant que "le mariage est une chose mondaine qui doit être traitée comme une chose mondaine de ce monde". Il est certain qu'à cette époque l'amour libre s'épanouissait en plein soleil. Laetape, Origène, saint Augustin ne pouvaient se scandaliser d'un état de choses général.

Quelle analogie y a-t-il entre le monde païen et notre patriarcale province de Québec? Patriarcale, c'est encore une manière de parler, car nombre de ces saints patriarches ne se faisaient pas faute d'avoir plusieurs femmes et Salomon, pour sa seule part, avait trois cents femmes et sept cents concubines.

Nous avons assez d'économistes de mérite qui ont étudié la question mise sur le tapis dernièrement, sans invoquer l'autorité désuète de ces vieux moines dont la vie s'est passée à méditer devant une tête de mort sur les terreurs de la fin dernière. Quelle clarté le courage apporté de ces inquisiteurs peut-il apporter sur le sujet? N'allons pas non plus chercher la lumière dans les tombeaux.

Ne troublons pas les bienheureux dans leur éternité. M. Geoffrin avait assez d'esprit sans invoquer l'autorité de ces vieux morts oubliés. Mais avec les chiens il faut hurler, avec les casuistes, il faut user du texte biblique, triturer la pensée des Pères et des Docteurs de l'Église pour en extraire des arguments nécessaires à une mauvaise ou bonne cause. Vous citeriez Adam Smith, Lévy-Bruhl, Bloch, Reclus, Rossi, Léon Say, Gooch, Coste, qu'ils fermeraient l'oreille à ces leçons de la science et de l'expérience, hantés par l'idée que ces auteurs appartiennent à la franc-maçonnerie et à la libre-pensée. Ils préfèrent tirer sur l'élastique usé des versets des Livres Saints ou de la Somme, que les exégètes ont fait servir à de multiples besoins, au risque de le voir se casser entre leurs doigts.

Qu'avons-nous besoin de faire accorder les théologiens avec les préceptes des

L'ETIQUETTE DE L'UNION

La Ligue de l'Étiquette de l'Union a tenu, mercredi soir, le 14 janvier, son assemblée mensuelle, sous la présidence du confrère Geo. Duval, père, président de la Ligue. Bien que la Ligue soit de formation récente, néanmoins les délégués montrèrent un grand enthousiasme et ne désespèrent pas de voir revivre les beaux jours de l'ancienne section de l'Étiquette du Conseil des Métiers et du Travail.

Après avoir reçu les différents rapports des comités chargés de diverses questions, des discussions intéressantes ont eu lieu et de nombreuses idées furent émises pour promouvoir les intérêts de la Ligue.

La Ligue a à cœur le succès de toutes les organisations ouvrières, à étiquette, carte, bouton, etc., mais elle s'occupe particulièrement de créer une demande de plus en plus grande pour des étiquettes, qui assurent au public, par leur emblème, que des conditions de travail et des salaires raisonnables sont accordés aux ouvriers qui les produisent.

Quand un bon unioniste dépense l'argent qu'il a gagné dans des usines unionisées à acheter des produits indépendants, fabriqués par des firmes qui sont souvent opposées aux unions, il nuit sûrement à ses confrères, se fait tort par là à lui-même et fait le jeu de ses adversaires. L'étiquette est pour nous un des meilleurs moyens de servir notre cause, nous n'oublions pas, et demandons-là partout. Si le marchand à qui vous devez acheter un produit portant l'étiquette unioniste ne peut le fournir à son client, qu'il refuse tout autre article, il fera infailliblement les démarches nécessaires pour garder sa clientèle, surtout si cet incident se produit un peu souvent. Demandez et vous recevrez.

ASSEMBLEE DES PRESSIERS

La prochaine assemblée de l'Union Internationale des Pressiers, local No 52, aura lieu dans son local, 248, rue Saint-Jacques, lundi, le 23 janvier. D'autres assemblées auront lieu le 2 et le 16 février. Les assemblées commenceront à 8 heures et demi du soir.

Les questions très importantes des pressiers seront présentées et discutées après la présentation des concepts.

Nous espérons que M. Geoffrin fera connaître au public les raisons pour lesquelles il ne peut pas se joindre à nous.

Nous voulons bien admettre que la Vérité et le Bien ont seuls droit à notre respect, mais nous en sommes toujours à nous demander, comme au temps du Christ: "Qu'est-ce que la Vérité? Où se trouvent la Justice et le Droit?"

Nous espérons que M. Geoffrin fera connaître au public les raisons pour lesquelles il ne peut pas se joindre à nous.

Un aveugle de naissance ne peut voir à personne.

LA SANTE PUBLIQUE

La situation relative à la santé publique au Canada, est satisfaisante, si l'on se base sur les statistiques relevées du mois de novembre, et qui sont relatives à un groupe de un million et demi de personnes de la classe industrielle en ce pays. La moyenne de la mortalité a été de 7,6 par 1,000, ce qui est une faible moyenne à cette époque de l'année. La diminution est due en grande partie à un déclin dans la mortalité causée par les maladies intestinales, la tuberculose, la néphrite chronique, l'hémorragie cérébrale et le cancer. La mortalité causée par la grippe, la pneumonie et autres maladies de l'organe respiratoire, est à peu près égale en moyenne à ce qu'elle était durant le mois précédent.

Durant les cinq derniers mois quatre cas de suicide et quatre d'homicide ont été rapportés en Canada, ce qui offre un contraste frappant avec les chiffres rapportés aux États-Unis pour ces genres de morts violentes, durant la même période.

M. Jean Saldman vient de contribuer à l'Académie des Sciences le résultat de ses recherches sur les applications thérapeutiques des rayons ultra-violet. Les rayons absorbés étant seuls efficaces, l'auteur de ces travaux a commencé par déterminer la capacité d'absorption de la peau, des tissus, puis des liquides normaux ou pathologiques. Il a ensuite construit une série d'ares à charbons minéraux capables de fournir avec une particulière intensité les radiations efficaces pour le traitement du rachitisme et des tuberculoses.

PROTESTATIONS DE LA CLASSE OUVRIERE FRANCAISE

On rapporte que les ouvriers de Marseille et des villes avoisinantes protestent contre l'emploi d'Italiens, d'Espagnols et de travailleurs de l'Afrique du Nord. Les fermiers français des districts agricoles ne sont pas favorables à ces protestations car ils ont de la difficulté à se procurer des ouvriers de ferme.

LES RAYONS ULTRA VIOLETS

M. Jean Saldman vient de contribuer à l'Académie des Sciences le résultat de ses recherches sur les applications thérapeutiques des rayons ultra-violet. Les rayons absorbés étant seuls efficaces, l'auteur de ces travaux a commencé par déterminer la capacité d'absorption de la peau, des tissus, puis des liquides normaux ou pathologiques. Il a ensuite construit une série d'ares à charbons minéraux capables de fournir avec une particulière intensité les radiations efficaces pour le traitement du rachitisme et des tuberculoses.

LES RAYONS ULTRA VIOLETS

M. Jean Saldman vient de contribuer à l'Académie des Sciences le résultat de ses recherches sur les applications thérapeutiques des rayons ultra-violet. Les rayons absorbés étant seuls efficaces, l'auteur de ces travaux a commencé par déterminer la capacité d'absorption de la peau, des tissus, puis des liquides normaux ou pathologiques. Il a ensuite construit une série d'ares à charbons minéraux capables de fournir avec une particulière intensité les radiations efficaces pour le traitement du rachitisme et des tuberculoses.

HYGIENE ET SANTE

Il faut dormir la nuit pour que le sommeil repose; le sommeil du jour ne repose pas les forces, au contraire, il rend lourd. Pour avoir un bon sommeil, il faut faire comme le paysan qui se couche lorsque la nature s'endort et se réveille avec elle.

Cependant, si l'on avait absolument besoin de se reposer dans la journée, il vaudrait mieux dormir avant le repas, jamais après, et en s'étendant franchement, les vêtements bien dégrafés.

Pendant le sommeil, c'est le système nerveux qui se repose le plus; et lorsqu'on ne dort pas assez, c'est lui qui est le premier malade; on devient alors inquiet, énérvé. Huit heures de sommeil sont nécessaires aux adultes. Il en faut davantage aux adolescents et surtout aux enfants.

Il ne faut pas dormir d'importe quand, il ne faut pas, non plus, dormir d'importe où et n'importe comment. — *Revue Croix-Rouge de Belgique.*

LES RAYONS ULTRA VIOLETS

M. Jean Saldman vient de contribuer à l'Académie des Sciences le résultat de ses recherches sur les applications thérapeutiques des rayons ultra-violet. Les rayons absorbés étant seuls efficaces, l'auteur de ces travaux a commencé par déterminer la capacité d'absorption de la peau, des tissus, puis des liquides normaux ou pathologiques. Il a ensuite construit une série d'ares à charbons minéraux capables de fournir avec une particulière intensité les radiations efficaces pour le traitement du rachitisme et des tuberculoses.

LES RAYONS ULTRA VIOLETS

M. Jean Saldman vient de contribuer à l'Académie des Sciences le résultat de ses recherches sur les applications thérapeutiques des rayons ultra-violet. Les rayons absorbés étant seuls efficaces, l'auteur de ces travaux a commencé par déterminer la capacité d'absorption de la peau, des tissus, puis des liquides normaux ou pathologiques. Il a ensuite construit une série d'ares à charbons minéraux capables de fournir avec une particulière intensité les radiations efficaces pour le traitement du rachitisme et des tuberculoses.

LES GUANIERI

Les oiseaux, sans contredit, les plus précieux au monde, sont les oiseaux qui fournissent le guano, un des meilleurs engrais connus. Et parmi ces oiseaux les plus recherchés de tous est le cormoran péruvien dont le nom scientifique est *Phalacrocorax bougainvilliei*. Existait en troupe innombrables le long des côtes de l'Amérique du Sud, en particulier au Chili, au Pérou, à l'Équateur, en Colombie, etc., oiseaux connus de la plus haute antiquité par les propriétés fécondes de ses excréments.

Les études les plus sérieuses en vue d'en favoriser l'élevage et d'en assurer la protection.

LES GUANIERI

LES GUANIERI

LES GUANIERI

LES GUANIERI

LES GUANIERI

LES GUANIERI

LA BOURSE DU TRAVAIL

Une assemblée générale de tous les actionnaires de la Bourse du Travail, tenue, après un long dimanche, le 25 janvier, courant, à 11 heures du matin, au No 417 rue Ontario Est.

Les actionnaires qui seront dans l'impossibilité d'assister à cette assemblée, sont priés de remplir une procuration, en désignant soit le président, le vice-président ou le secrétaire, pour voter en leur nom. On prie les actionnaires de faire parvenir au plus tôt leur procuration au secrétaire, A. Bastien, Boite postale 91, Station "N", Montréal.

Cependant, il est préférable que les actionnaires soient présents.

Les vieillards sont des amis qui s'en vont, il faut au moins les reconduire poliment.

LES CHEMINOTS ANGLAIS

La Fédération Nationale des Cheminots de Grande-Bretagne a remis aux Administrations des Sociétés de Chemins de fer ses propositions relatives à la majoration considérable des salaires de toutes les catégories du personnel. En outre, elle a réclamé la standardisation de la durée du travail et le droit à la retraite à l'âge de 60 ans. Le salaire minimum proposé est de £3 par semaine et en outre l'échelle mobile de salaires. Les propositions dont l'élaboration a pris un temps fort considérable ont provoqué une indignation profonde parmi les industriels. Il y a longtemps que ceux-ci ont proposé une diminution des frêts et ils déclarent que la revendication formulée représente une dépense supplémentaire de salaires de £30,000,000. La question sera soumise au Conseil National des Salaires.

Les nouveaux quartiers généraux de l'Union Typographique Internationale

Les royales entrées et les salons splendides qui auraient été dignes d'être les témoins des pompes réceptions du temps de Hoosier, vont bientôt résonner du tic-tac des machines à écrire et des machines à compter expédiant lestement l'ouvrage nécessaire par la routine journalière d'une de nos unions internationales les plus en vue.

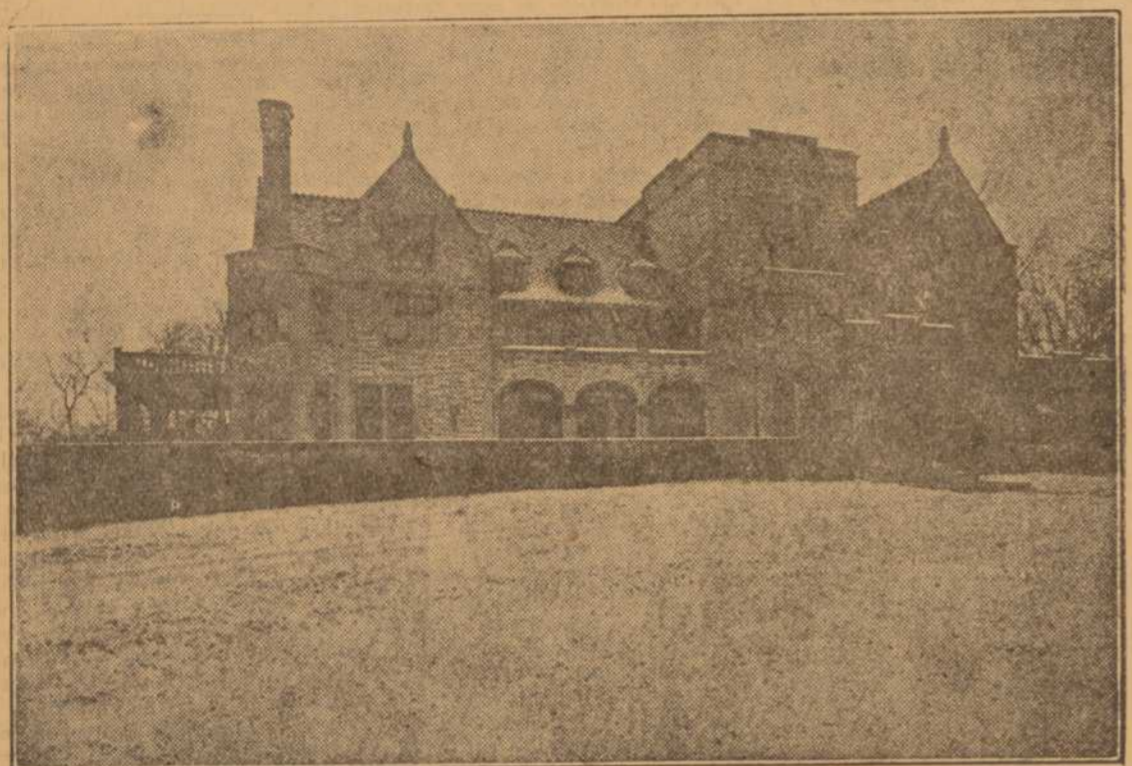
Nous apprenons en effet que l'Union Typographique Internationale vient de se rendre acquiescer, pour le 1er avril prochain, de la résidence princière des Murdoch, ornement du quartier nord de la rue Meridian, à Indianapolis, Ind. Elle y sura, désormais, ses quartiers

Van Camp, qui surveilla l'exécution du travail afin qu'il rencontre ses goûts. La vaste entrée principale sera utilisée par l'Union comme salle de réception. Au-delà de trente-cinq chambres ont été comprises dans le plan de transformation de cette résidence pour sa nouvelle adaptation.

Les officiers de l'Union laissent entendre que cette acquisition fut rendue nécessaire par l'extension des affaires de l'organisation et les formidables loyers demandés dans l'actuel quartier des affaires. Les nouveaux quartiers généraux, tout en offrant plus de place, représentent en même temps un placement de tout

bitant. Nous fimes un marché d'occasion et sommes informés de source certaine que notre dernier achat est un des meilleurs placements jamais faits par cette Union. De plus, le prix initial de cet achat peut être réduit à une somme comparativement faible par la vente du surplus de terrain environnant la propriété.

A côté des activités inhérentes à toute organisation ouvrière, et sans parler de son sanatorium, l'Union comprend encore dans ses œuvres sociales: un fonds de pension pour la vieillesse, une assurance sur la vie de ses membres et une section d'éducation à l'usage des appren-



Les nouveaux quartiers généraux

généraux. Cette splendide résidence, rendue fameuse par deux des plus riches familles de l'Indiana, fut cédée à l'Union par les héritiers de feu Samuel T. Murdoch, manufacturier multi-millionnaire.

Le prix d'achat n'a pas été rendu public, mais il est entendu que, sur un terrain d'une telle valeur, on ne pourrait friger une semblable construction à un coût total moindre de \$500,000.

Bâtie par Frank Van Camp en 1906, cette résidence fut toujours, depuis cette époque, montrée aux touristes comme une des beautés de la ville. Elle est entourée d'un parc de quatre acres et demi, comprenant en outre une magnifique jardin. Le quartier où elle est située fut désigné récemment comme quartier des affaires par la commission d'embellissement de la ville.

La construction est en pierre à chaux, avec murs massifs. En outre une véranda découverte, de style italien, en orne deux des côtés. Les boiseries intérieures, en acajou massif, furent sculptées par des artistes suisses, amenés au pays par M.

repos, disent-ils. Les membres du Conseil Exécutif de l'Union Typographique Internationale qui conclurent le marché sont: James M. Lynch, président; J. W. Hays, secrétaire-trésorier; Seth R. Brown, vice-président; Austin Hewson, 2e vice-président; Charles N. Smith et Hugo Miller.

L'Union Typographique est une des plus anciennes et des plus riches unions ouvrières, ayant dans les environs de \$5,000,000 de ses fonds placés en obligations, sans compter une somme de \$3,500,000 investie dans la "Union Printers' Home", à Colorado Springs, Colo., lequel fut considérablement agrandi l'an dernier.

Ce fut toujours une des règles de l'Union d'être très prudente dans le placement de ses fonds, disait M. Lynch. "Pour cette raison, l'organisation se confina toujours, dans le passé, à l'achat d'obligations municipales ou gouvernementales. Dans ce cas, cependant, il devint indispensable d'être les propriétaires de nos quartiers généraux ou de supporter la perte qu'entraînerait un loyer exor-

bitant, toutes ces œuvres étant administrées directement par les quartiers généraux.

Une bibliothèque composée de livres techniques, traitant de l'imprimerie et des métiers connexes, sera instituée aussitôt après l'ouverture des nouveaux quartiers généraux.

L'Union Typographique Internationale, nous disent ses officiers, est le développement naturel de l'idée d'organisation, idée presque aussi ancienne que l'imprimerie elle-même. Les corporations (guilds) furent formées par les premiers imprimeurs du XVIe siècle et des sociétés similaires continuèrent à se développer continuellement depuis cette époque reculée, chacune ayant comme plus petite unité, la "chapel" ou de chaque atelier d'imprimerie. L'Union Typographique Nationale fut organisée à une convention tenue à Cincinnati, O., en 1832, et le nom fut changé en celui de l'Union Typographique Internationale de l'Amérique du Nord, en 1869. Les quartiers généraux ont été maintenus à Indianapolis depuis 1888.

Le prix d'achat n'a pas été rendu public, mais il est entendu que, sur un terrain d'une telle valeur, on ne pourrait friger une semblable construction à un coût total moindre de \$500,000.

Bâtie par Frank Van Camp en 1906, cette résidence fut toujours, depuis cette époque, montrée aux touristes comme une des beautés de la ville. Elle est entourée d'un parc de quatre acres et demi, comprenant en outre une magnifique jardin. Le quartier où elle est située fut désigné récemment comme quartier des affaires par la commission d'embellissement de la ville.

La construction est en pierre à chaux, avec murs massifs. En outre une véranda découverte, de style italien, en orne deux des côtés. Les boiseries intérieures, en acajou massif, furent sculptées par des artistes suisses, amenés au pays par M.

VACCINATION DES EMPLOYES EN COLOMBIE BRITANNIQUE

Les enfants employés à la cueillette des baies à Hatzio, Colombie Britannique, ont été inoculés contre la diphtérie, l'été dernier, par ordre de l'officier local d'hygiène. En réponse à une interpellation à la législature provinciale, il a été déclaré que l'officier local avait signalé au ministre provincial de l'Hygiène une épidémie de cette maladie et que le ministre l'avait chargé de prendre la situation en main. "Ses rapports, dit la déclaration, ont révélé le fait que les méthodes adoptées ont été celles reconnues comme le moyen convenable universellement adopté pour combattre la diphtérie." La législature fut de plus informée qu'il n'avait été laissé aux enfants aucune discrétion sur la question de savoir s'ils désiraient ou ne désiraient pas être vaccinés, et que le consentement des parents ou des tuteurs n'a pas été obtenu avant l'opération. La loi de l'hygiène de la Colombie Britannique autorise les officiers de l'hygiène ou les conseils locaux quand il se produit une épidémie de maladies de cette nature, à "prendre tous les moyens possible pour empêcher l'infection ou la contagion de se répandre". Par exemple, le "juste salaire" aujourd'hui requis dans les entreprises du gouvernement suit les échelles de salaire qui ont été arrêtées au moyen du marchandage collectif dans la sphère industrielle. L'auteur fait observer la difficulté de maintenir le trait de permanence qui était autrefois un des traits les plus attrayants du service du gouvernement. "L'assurance de la continuité dans l'emploi du gouvernement constitue une de ses plus grandes difficultés, dit-il. La crainte du renvoi peut ne pas être suspendue au-dessus de la tête de celui qui manque de faire de son mieux. L'arrêt d'une augmentation peut avoir quelque effet, mais cet effet ne peut être que partiel, et le sentiment de l'avancement n'a pas été assez désencombré dans le passé pour constituer un stimulant puissant."

EMPLOI PUBLIC ET PRIVE

Un écrivain anglais, E. Colston Shepherd, dans un ouvrage récent intitulé "The Fixing of Wages in Government Employment", signale, dans les conditions de service public en Grande-Bretagne, une tendance à se rapprocher de celles de l'industrie privée. Sous le régime des anciennes conditions, l'employé de l'Etat avait de l'ouvrage, permanent, était assuré pour toute sa vie, recevait des soins médicaux quand cela était nécessaire, était payé durant les périodes de maladie, et avait une pension en perspective. Ces conditions d'emploi idéales ont été considérablement réduites en ces derniers temps, comme conséquence de la multiplication des départements d'Etat et des fonctions d'Etat et de l'augmentation du nombre des employés publics qui en a été le résultat. Afin de s'assurer un approvisionnement de main-d'œuvre efficace, les gouvernements qui se sont succédés ont été forcés de se conformer à la loi de l'offre et de la demande qui régit l'industrie extérieure en ce qui concerne la fixation des salaires, des heures de travail, et autres questions. Par exemple, le "juste salaire" aujourd'hui requis dans les entreprises du gouvernement suit les échelles de salaire qui ont été arrêtées au moyen du marchandage collectif dans la sphère industrielle. L'auteur fait observer la difficulté de maintenir le trait de permanence qui était autrefois un des traits les plus attrayants du service du gouvernement. "L'assurance de la continuité dans l'emploi du gouvernement constitue une de ses plus grandes difficultés, dit-il. La crainte du renvoi peut ne pas être suspendue au-dessus de la tête de celui qui manque de faire de son mieux. L'arrêt d'une augmentation peut avoir quelque effet, mais cet effet ne peut être que partiel, et le sentiment de l'avancement n'a pas été assez désencombré dans le passé pour constituer un stimulant puissant."

LA PART MUNICIPALE DES ALLOCATIONS AUX MERES

Mme. M. E. Smith, qui est un des représentants de Vancouver à la législature de la Colombie Britannique, a exposé devant la Chambre les différences qui existent entre la disposition de la loi des allocations aux mères de la Colombie Britannique et celles des lois des autres provinces, et a demandé que les municipalités, comme dans les autres provinces, soient tenues de supporter la moitié du fardeau. Mme Smith soutient que les municipalités de la Colombie Britannique ne font pas leur quote-part en matière de soulagement de la misère.

Les autorités locales de l'Ontario et de l'Alberta sont tenues de contribuer la moitié de la somme payée en allocations aux mères domiciliées dans leurs limites. La loi des allocations aux mères du Manitoba (maintenant la loi du bien-être de l'enfance) détermine que les commissaires municipaux peuvent être autorisés par arrêté en conseil à prélever sur les municipalités de la province "toute la somme qui est dépensée (c'est-à-dire en pourvoyant au soutien des enfants orphelins ou dépendants), ou telle partie de cette somme qu'il sera jugé juste de prélever pour rembourser la province en tout ou en partie."

La loi de la Saskatchewan de 1922 ne contient aucune disposition relativement à la part que les municipalités doivent avoir dans les dépenses de la province.

LES PRIX NOBEL DE 1924

L'Académie suédoise des sciences a décidé de ne pas décerner en 1924 de prix Nobel pour la physique ni la chimie. Le prix Nobel pour la médecine a été attribué au professeur Einthoven, professeur de physiologie à l'Université de Leyde (Pays-Bas), pour ses travaux sur l'électrocardiographie.

Dans le Monde du Travail

LE COUT DE LA VIE

Le coût moyen d'un budget familial hebdomadaire de vingt-neuf aliments de consommation générale était de \$10.46 au commencement de novembre, contre \$10.41 en octobre, \$10.69 en octobre 1923, \$10.29 en novembre 1922, \$11.08 en novembre 1921, \$15.38 en novembre 1920, \$16.92 en juin 1920 (le point le plus élevé), \$13.85 en novembre 1918, et \$7.96 en novembre 1914. Dans les prix de gros, le nombre indice calculé par l'Office de la Statistique du Dominion, basé sur les prix en 1913 égaux à 100, a monté à 157.7 pour novembre, contre 157.0 pour octobre, 153.3 pour novembre 1923, 151.9 pour novembre 1922, 153.6 pour novembre 1921, 224.5 pour novembre 1920, 256.7 pour mai 1920 (le point le plus élevé), et 217.5 pour novembre 1919.

LES PERTES DE TEMPS

Les pertes de temps causées par les différends industriels ont été moindres en novembre que le mois précédent et en novembre 1923. Deux différends ont été en existence, dont un a été reporté du mois d'octobre, mais comme tous deux ont été réglés dans le courant du mois, il n'y avait, au 30 novembre, aucun dossier officiel de grève ou de lockout au Canada. Les deux différends en question affectaient 313 employés et ont causé une perte de temps de 4,808 jours ouvrables. Les chiffres correspondants pour le mois précédent sont comme suit: 6 différends, 8,656 employés et 141,448 jours ouvrables, et pour novembre 1923, 15 différends, 2,237 employés et 55,978 jours ouvrables.

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS ET LE PIQUETAGE PAISIBLE

La Société des Nations a pris les dispositions suivantes relativement aux différends industriels dans le territoire de la Sarar, comprenant le statut industriel allemand en vigueur dans ce territoire: "Il est permis à une ou plusieurs personnes, agissant en leur propre nom ou au nom d'une trade-union ou de toute personne ou tout corps qui leur en donne instruction, en prévision ou pour appuyer un différend industriel, de se réunir à un endroit ou près d'un endroit où une autre personne travaille ou conduit une entreprise, si elles se réunissent ainsi dans le seul but d'obtenir ou de communiquer des renseignements sans menaces et actes de violence, ou de persuader paisiblement à toute personne de travailler ou de s'abstenir de travailler. Il n'est pas permis, en prévision ou pour appuyer un différend industriel: a) d'user de violence ou d'intimider, de quelque manière que ce soit, un autre individu, ou sa femme ou ses enfants, ou de causer des dommages à sa propriété; b) de suivre avec persistance tel autre individu d'un endroit à un autre; c) de cacher des outils, des vêtements ou autres articles appartenant à ou utilisés par cet autre individu, ou de le priver de cet usage ou de l'empêcher de s'en servir; d) de guetter ou entourer la maison ou tout autre local où cet autre individu habite, travaille, conduit une entreprise, ou dans lequel ou dans le voisinage duquel il se trouve être; e) de suivre et autr individu d'une manière contraire au bon ordre, dans toute rue ou route."

LES INFIRMIERES SCOLAIRES EN SASKATCHEWAN

D'après un renseignement officiel donné à la législature de la Saskatchewan le 4 décembre, quatorze infirmières ont été employées dans le personnel de l'hygiène scolaire en 1923. Les fonctions de ces infirmières consistent: a) à encourager l'enseignement de l'hygiène dans les écoles et cultiver chez les enfants de bonnes habitudes hygiéniques; b) influencer l'opinion publique en faveur d'un voisinage hygiénique autour des écoles; c) indiquer aux parents les signes de défauts physiques remédiables chez les enfants d'école. Elles ne diagnostiquent pas les cas, mais font observer les symptômes et demandent aux parents de conduire les enfants chez les médecins pour que ceux-ci fassent un diagnostic. Le personnel des infirmières a visité, en 1923, 1,535 écoles et examiné 45,737 élèves. Dans 31,864 cas elles ont constaté des signes de défauts physiques remédiables, et dans 11,255 de ces cas un traitement a été donné. Les infirmières ont aussi fait 1,296 visites au domicile des enfants.

DESTRUCTION DES INSECTES PAR LEURS PARASITES

Depuis quelques années on a cherché des méthodes de destruction des vers blancs ou larves de hannetons au moyen de la propagation dans le sol de leurs parasites. Mais la difficulté consistait précisément à découvrir ceux-ci et c'est dans ce sens que des travaux dus à M. Léopold Le Mout, ingénieur des ponts et chaussées, viennent d'être couronnés de succès. Il a réussi en effet, dans l'Orne, à isoler le champignon parasite du hanneton. C'est l'"Isaria densa" que l'on réussit d'ailleurs à cultiver en laboratoire. Ces cultures se présentent sous forme de petites dés d'un centimètre cube environ; jetés par poignées sur la terre avant les labours, enterrés par le travail de la charrue et de la herse, ils ne tardent pas à manifester leur action par une contamination plus ou moins rapide et prolongée des larves et, par suite, par la destruction des insectes nuisibles.

ERE DE SALAIRES ELEVES A SALVADOR

Il est rapporté qu'une ère de salaires élevés existe à Salvador, par suite du manque de mains pour la récolte du café et pour le travail de ferme, car beaucoup de travailleurs ont abandonné ce genre de travail dans le but de s'engager pour la récolte du coton. Les hauts salaires ont eu pour effet salutaire de relayer le travail des indigènes.

FIXATION DES SALAIRES AGRICOLES EN ANGLETERRE

La loi de la Grande-Bretagne sur les salaires agricoles est entrée en vigueur dans le cours du mois d'août. La loi établit un comité des salaires agricoles pour chaque comté de l'Angleterre et du pays de Galles, et du Conseil central des salaires agricoles. Chaque comité se compose, en nombre égal, de représentants des employeurs et des employés, de deux membres impartiaux désignés par le ministre de l'Agriculture, et d'un président. Le conseil des salaires se compose également de représentants des employeurs et des employés en nombre égal et de membres désignés par le ministre, dont le nombre ne peut dépasser le quart du nombre total des membres du conseil. Les comités sont autorisés à fixer des taux de salaire minima, sous réserve de l'approbation du conseil. Une fois approuvés, l'observance des taux de salaire ainsi prescrits peut être imposée par un tribunal.

LA POLICE DE MOOSE JAW

La commission de police de Moose Jaw, Saskatchewan, a réduit le temps de travail des policiers de la ville de dix heures à huit heures, et a ajouté au personnel un nombre suffisant de nouveaux employés.

LE SALAIRE MINIMUM DES FEMMES EN COLOMBIE BRITANNIQUE

D'après les rapports présentés à la commission du salaire minimum de la Colombie Britannique, 10,863 femmes et jeunes filles ont été employées dans la province l'année dernière. La loi, cependant, ne s'applique pas aux domestiques, aux travailleuses agricoles et aux cueilleuses de fruits, et ces classes, par conséquent, ne sont pas comprises dans le total ci-dessus. Les jeunes filles employées dans les banques ne sont aussi exclues, parce que la loi fédérale sur les banques a préséance sur le statut provincial et les banques ne sont pas requises par la commission de lui envoyer des rapports.

L'ALLOCATION AUX MERES EN COLOMBIE BRITANNIQUE

Le nombre des mères bénéficiaires de la loi de la Colombie Britannique concernant les pensions aux mères, de la date du dernier rapport à novembre 1923, a été 849, dont 547 veuves. Le nombre des enfants pour lesquels les pensions ont été accordées a été 2,309. De nouvelles demandes ont été reçues de 34 mères, dont la moitié étaient veuves ayant en tout 67 enfants. Seize demandes ont été rejetées, y compris celles de dix veuves, le nombre des enfants représentés étant 31.

LA REVUE MONDIALE

Correspondance inédite, par Tourgueney. L'Influence française en Egypte, par Jehan D'Ivray.

Economie et Réforme Administrative, par Victor Augagneur, ancien Ministre. Le Califé (roman II), par Marcel Lorrin. Les Villes Éphémères, par G. N. Triepke. José Maria de Herédia (Poème), par F. Burr-Reynaud.

L'Utilité Sociale des Sciences cultes, par Dr. Foveau de Courmelles. L'Humour des Frères Fischer, par Léon Lemaitre.

La Vie Littéraire, par Nicolas Ségur. Le Théâtre, par William Spetm. Le Mois Artistique, par Waldemar George.

Livres à Lire, par Dr. J. F.; J. d'A. Marc Lorrain.

La Vie Financière, par Léon Vigneault. Sciences et Inventions, par le Dr. L. Caze. Les Arts, par les Collaborateurs de la Revue Mondiale. Caricatures de la quinzaine (9 gravures). Abonnements, Etranger, 1 an 60 francs 45, rue Jacob, Paris, Directeur: Louis Jean Finot.

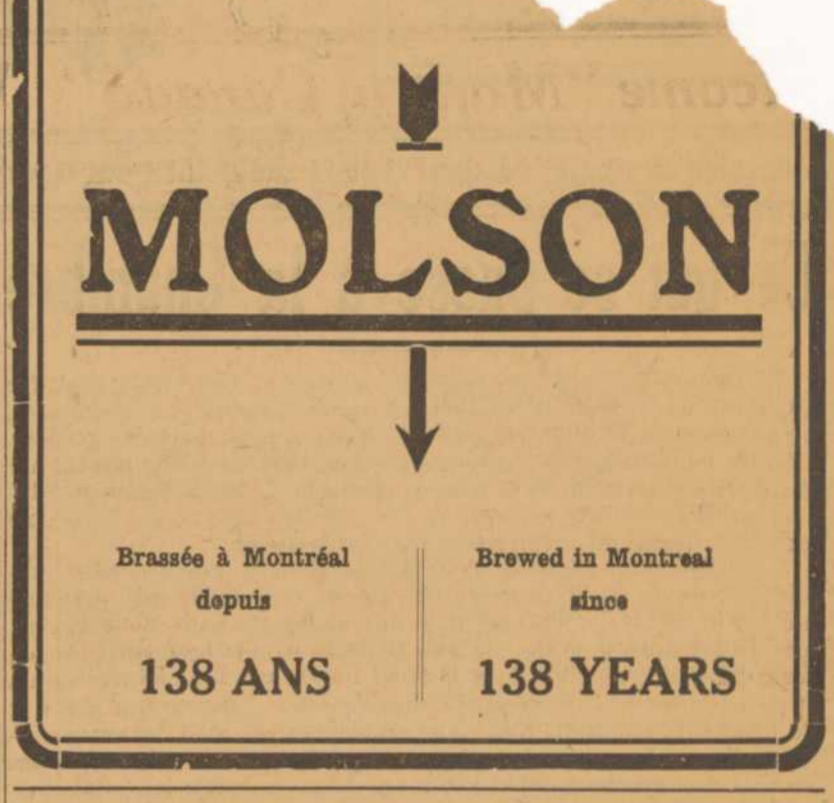
L'OISEAU BLEU

Le numéro de janvier de l'Oiseau Bleu vient de paraître. Il annonce à ses lecteurs une heureuse nouvelle: le prix de son abonnement annuel est réduit de 75 sous à 50 sous par année. On lira dans le numéro de janvier les raisons de cette diminution de prix et l'espoir qu'entre-tient l'administration de cette revue de la jeunesse.

Le numéro contient, en outre de ses nombreuses et intéressantes illustrations en couleurs, un bon nombre d'articles toujours très intéressants: Le miracle acadien, par Elle de Salviat, nous fait parcourir l'histoire de la survivance miraculeuse du peuple acadien. Ce sujet est illustré par une gravure frontispice très bien réussie de M. J. Melsenc. La suite du conte merveilleux intitulé Le Filand de Roi Grolu, par Mlle M. C. Daveluy, se déroule avec un intérêt toujours croissant. Nos lecteurs goûteront de plus en plus les récits de cet auteur dont le premier roman intitulé Les Aventures de Perrine et Charlot, publié d'abord dans l'Oiseau Bleu, valut à l'auteur d'être au nombre des lauréats du Prix David. La chronique des anniversaires l'événement important recueilli à travers l'histoire ainsi que les nouvelles du Coin du curieux apportent un numéro de janvier une variété de composition qui sera appréciée des lecteurs. Un grand conte en douze tableaux illustrés en deux couleurs et couvrant deux pages raconte Le grand dérangement de 1755 en Acadie, avec une vérité de description et un saisissant intérêt. Le récit est de M. Agédis Fauveux et les illustrations de M. O. A. Léger.

La Cuisine de Cousine Favelette qui fait ses souhaits à ses lecteurs, sa Correspondance variée, la Graphologie de Soeur Jeanne sont des chroniques toujours lues avec plaisir. Elles sont suivies d'un article de Durivage sur les Forêts et l'Industrie forestière du Canada. Un concours intéressant pour janvier mettra en jeu trois prix en argent, comme de coutume. On fait aussi connaître le résultat des concours de novembre et de décembre. Le numéro est agréablement complété par une série d'anecdotes, de bons mots et de devinettes. Bref, voilà un numéro digne de commencer l'année 1925, et qui recruta à cette intéressante revue un grand nombre de nouveaux abonnés. Nouveau prix de l'abonnement au Canada et aux Etats-Unis: 50 sous par année. Adressez à l'Oiseau Bleu, 296, rue St. Laurent, Montréal. Numéro spécimen, 5 sous.

DEMANDEZ AS LA BIERE POPULAIRE



Brassée à Montréal depuis 138 ANS Brewed in Montreal since 138 YEARS

LABOR DIRECTORY

MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month at Building Trades Hall, 417 Ontario Street East. President, J. T. Foster; 747 Stuart Avenue; Corr. Secretary, Gus. Franco, 11 St. Paul St. West.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL — To promote the interests of the Allied Union Label (which can be had in either the French or English language). — The following organizations comprise Council: — Typographical Union, No. 170; Jacques-Cartier Typographical Union, No. 145; Printing Pressmen and Assistants' Union, No. 62; Bookbinders' Union, No. 91; Photo Engravers' Union, No. 8; Stereotypers and Electrotypers' Union, No. 97; Mailers' Union, No. 39. President, Thomas Black. Vice-President, Ben. Desjarlais; Recorder, J. A. Ricard; A. Lemarier, G. Vallières; Auditors: R. Pageau, A. Larcher, G. Brunelle.

STENOGRAPHIC UNION NO. 176 — Meets every first Saturday at No. 248 St. James Street. Thomas Black, President; 588 Wisconsin Ave. Outremont; James Philip, Secretary-Treasurer; 248 St. James Street. Business hours: 9 a.m. to 5:30 p.m.; Saturday: 9 a.m. to 1 p.m.

UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES-CARTIER, No. 145. Assemblée le 1er samedi du mois, salle de l'Union du Commerce, 149 rue Berri. Président, Joseph Gauthier, 223 rue Lafontaine; Sec.-Arch., Jos. St-Hilaire, 500 Dorchester Est. Sec.-Fin., et Trésorier, Louis Gadoury, 201 rue Trolet.

UNION DES RELIEURS, Local 91. — Assemblée tous les 1er et 3e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union, 3 rue Craig Est, à 8 h. p.m. Président, C. H. Fraas, 2818 rue Saint-Gesme; Sec.-Arch., J. P. Lacombe, 400 St. Louis; Sec.-Fin., et Trésorier, Louis Gadoury, 201 rue Trolet.

BRICKLAYERS, MASONS AND TILE LAYERS' INTERNATIONAL ORGANIZATION, LOCAL 4 OF MONTREAL. — Meets every 2nd and 4th Tuesday, 417 Ontario Street East. President, J. H. Dunmore; Secretary-Correspondent, George H. Chapman; Financial Secretary, H. Olive; Business Agent, H. Olive, 417 Ontario St. East. Office hours: 9 to 11 a.m. and 4 to 6 p.m. Phone: 827.

UNION INTERNATIONALE DES TAILLEURS DE PIERRE DE MONTREAL — Assemblée tous les 1er et 3e jeudi de chaque mois, à 8 h. p.m., à la salle de l'Alliance Nationale, 235, rue Baundry. Président, A. Laurin, Sec.-Correspondent, Jos. Poulin, 1029, rue St-Hubert; Sec.-Fin., et Trésorier, 636, rue Garnier.

LOGE SAINT-MARIE NO. 234 DE LA FRATERNITE DES WAGNONIERS DES VIEUX PIERRES D'AMERIQUE — Assemblée les 1er et 3e vendredi de chaque mois, au No 47 rue Ontario Est. Président, L. A. Beaudry, 196 Desry; vice-président, H. Miesse, 234 Méteux; secrétaire-archiviste et correspondant, C. Miron, 109 Chapleau; Sec.-Fin., et Trésorier, sec.-financier, R. B. Lamarche, 1377 Desjarlais; trésorier, A. Bertrand, 585 Aylin; chapelain, Jos. Duchesne, 301 Frontenac; gardien, A. Miron, 182 Laurendeau, Montréal; guide, E. Denigé, 1006 Hogan; guide, W. Leclair, 684 Des Brables.

BUREAU OFFICIERS DU CONSEIL DE DISTRICT DES CHARPENTIERS-MEUNISERS D'AMERIQUE — Président, Arthur Fortier, vice-président, Ed. Berthelme; sec.-fin., Albert Marot; secrétaire, E. Landin; sec.-arch., J. G. Gagnon; agents d'affaires, P. Lefèvre, Ed. Elmiry, Ed. Henry, Ed. Toussaint, R. Lymbert, 1029, rue St-Hubert. Est. Assemblée tous les mercredis. Téléphone: Est 8033W.

FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS-MEUNISERS D'AMERIQUE LOCAL 134 — Fortunat Doucet, Président; Secrétaire-Financier, J. A. Hoy, 508, rue Wolfe; Secrétaire-Trésorier, E. Desjardins, 45, rue Saint-Germain; vice-président, E. Bonneau; secrétaire-archiviste, P. Lefèvre, 1416, avenue Papineau, Tél. Bélaré 8162-W. Le local s'assemble tous les lundis soirs, au No 417 Est, rue Ontario, Salle No 1.

UNION NO 123 DES CHARPENTIERS, MAISONNEURS — Assemblée tous les vendredis soirs, à 8 h., Salle Lafontaine, coin des rues Sainte-Catherine Est et Aylin. Président, J. A. Chamberland, 45, rue Saint-Germain; vice-président, E. Bonneau; secrétaire-archiviste, P. Lefèvre, 1416, avenue Papineau, Tél. Bélaré 8162-W. Le local s'assemble tous les lundis soirs, au No 417 Est, rue Ontario, Salle No 1.

FRATERNITE UNIE DES PEINTRES DECORATEURS, LOCAL 349. — Assemblée tous les lundis à 8 p.m., 417 Ontario Est. Président, Emile Pelletier, 612, Dorion; Vice-Président, M. Lepage, 5150 St-Laurent; Sec.-fin., E. Garlopy, 64 Dorion; Sec.-Arch., Jos. Delisle, 458, Ontario Est; Trésorier, E. Lemay, 3037, Casgrain; Agent d'affaires, L. P. Bouchelle, 417 Ontario Est.

BOULANGERIE — Assemblée tous les vendredis soirs, à 8 h., Salle Lafontaine, coin des rues Sainte-Catherine Est et Aylin. Président, J. A. Chamberland, 45, rue Saint-Germain; vice-président, E. Bonneau; secrétaire-archiviste, P. Lefèvre, 1416, avenue Papineau, Tél. Bélaré 8162-W. Le local s'assemble tous les lundis soirs, au No 417 Est, rue Ontario, Salle No 1.

FRATERNITE UNIE DES PEINTRES DECORATEURS, LOCAL 349. — Assemblée tous les lundis à 8 p.m., 417 Ontario Est. Président, Emile Pelletier, 612, Dorion; Vice-Président, M. Lepage, 5150 St-Laurent; Sec.-fin., E. Garlopy, 64 Dorion; Sec.-Arch., Jos. Delisle, 458, Ontario Est; Trésorier, E. Lemay, 3037, Casgrain; Agent d'affaires, L. P. Bouchelle, 417 Ontario Est.

BOULANGERIE — Assemblée tous les vendredis soirs, à 8 h., Salle Lafontaine, coin des rues Sainte-Catherine Est et Aylin. Président, J. A. Chamberland, 45, rue Saint-Germain; vice-président, E. Bonneau; secrétaire-archiviste, P. Lefèvre, 1416, avenue Papineau, Tél. Bélaré 8162-W. Le local s'assemble tous les lundis soirs, au No 417 Est, rue Ontario, Salle No 1.

FRATERNITE UNIE DES PEINTRES DECORATEURS, LOCAL 349. — Assemblée tous les lundis à 8 p.m., 417 Ontario Est. Président, Emile Pelletier, 612, Dorion; Vice-Président, M. Lepage, 5150 St-Laurent; Sec.-fin., E. Garlopy, 64 Dorion; Sec.-Arch., Jos. Delisle, 458, Ontario Est; Trésorier, E. Lemay, 3037, Casgrain; Agent d'affaires, L. P. Bouchelle, 417 Ontario Est.

BOULANGERIE — Assemblée tous les vendredis soirs, à 8 h., Salle Lafontaine, coin des rues Sainte-Catherine Est et Aylin. Président, J. A. Chamberland, 45, rue Saint-Germain; vice-président, E. Bonneau; secrétaire-archiviste, P. Lefèvre, 1416, avenue Papineau, Tél. Bélaré 8162-W. Le local s'assemble tous les lundis soirs, au No 417 Est, rue Ontario, Salle No 1.

FRATERNITE UNIE DES PEINTRES DECORATEURS, LOCAL 349. — Assemblée tous les lundis à 8 p.m., 417 Ontario Est. Président, Emile Pelletier, 612, Dorion; Vice-Président, M. Lepage, 5150 St-Laurent; Sec.-fin., E. Garlopy, 64 Dorion; Sec.-Arch., Jos. Delisle, 458, Ontario Est; Trésorier, E. Lemay, 3037, Casgrain; Agent d'affaires, L. P. Bouchelle, 417 Ontario Est.

BOULANGERIE — Assemblée tous les vendredis soirs, à 8 h., Salle Lafontaine, coin des rues Sainte-Catherine Est et Aylin. Président, J. A. Chamberland, 45, rue Saint-Germain; vice-président, E. Bonneau; secrétaire-archiviste, P. Lefèvre, 1416, avenue Papineau, Tél. Bélaré 8162-W. Le local s'assemble tous les lundis soirs, au No 417 Est, rue Ontario, Salle No 1.

FRATERNITE UNIE DES PEINTRES DECORATEURS, LOCAL 349. — Assemblée tous les lundis à 8 p.m., 417 Ontario Est. Président, Emile Pelletier, 612, Dorion; Vice-Président, M. Lepage, 5150 St-Laurent; Sec.-fin., E. Garlopy, 64 Dorion; Sec.-Arch., Jos. Delisle, 458, Ontario Est; Trésorier, E. Lemay, 3037, Casgrain; Agent d'affaires, L. P. Bouchelle, 417 Ontario Est.

BOULANGERIE — Assemblée tous les vendredis soirs, à 8 h., Salle Lafontaine, coin des rues Sainte-Catherine Est et Aylin. Président, J. A. Chamberland, 45, rue Saint-Germain; vice-président, E. Bonneau; secrétaire-archiviste, P. Lefèvre, 1416, avenue Papineau, Tél. Bélaré 8162-W. Le local s'assemble tous les lundis soirs, au No 417 Est, rue Ontario, Salle No 1.

Un genre exquis, Balandard. — Dès que ma belle-mère sera souffrante, raconte-t-il, j'appellerai deux médecins. — Pourquoi deux? — Le premier pourrait la rater!

LE MEILLEUR GIN
Fabriqué à Berthierville, Qué. sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS:
Gros 42 onces - Prix \$3.80
Moyens 26 " - " 2.55
Petits 10 " - " 1.10

The Melchers Gin & Spirits Distillery Co., Limited - Montréal

ADRIEN D'OR
VILLE

DO NOT BE IMPOSED UPON!

No shoes are Union Made, under our F. Arbitration contract, except those having this stamp.

INSIST upon having them for The Whole Family.

BOOT & SHOE WORKERS' UNION
246 SUMMER STREET, BOSTON, MASS.
COLLIS LOVELY, President. CHARLES L. BAINE, Sec.-Treasurer.

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Le Monde Ouvrier

Page(s) manquante(s)